



APPEL A PROJETS

Fête communale 2023

« *Villes d'ici et villes d'ailleurs.* »

du 18 au 21 août 2023.

Pour participer à « Fête communale de Sinnamary 2023 » :

- Téléchargez sur le site ville-sinnamary.fr :
 - 1) L'appel à projets,
 - 2) La fiche de participation.
- Remplissez votre fiche de participation
- Renvoyez-la **avant le 10 juillet 2023 – 12h00 (heure locale)**

Par courriel à :

cellule.ingenierie@ville-sinnamary.fr

A l'attention de Monsieur le Maire

Ou par courrier à :

Hôtel de ville,

Cellule Ingénierie - à l'attention de Monsieur le Maire

1 avenue Elie CASTOR

97315 SINNAMARY

Dossier suivi par **Adelson MAGLOIRE** : cellule.ingenierie@ville-sinnamary.fr

Fête communale 2023 – Appel à projets

1. Edition 2023 : les enjeux

La prochaine édition de la fête communale se déroulera du vendredi 18 au lundi 21 août 2023.

Cette édition se tiendra principalement sur la place des fêtes. D'autres espaces publics pourront être proposés, soit en justifiant leur choix en lien avec l'activité proposée (sport...) et/ou afin de valoriser un site/lieu patrimonial ou culturel de la Commune, soit par nécessité technique.

La Ville a souhaité poursuivre la dynamique impulsée lors des précédentes éditions et continuer à diversifier, enrichir et renouveler ce rendez-vous festif et convivial.

Cet événement vise plusieurs objectifs :

1. Provoquer des rencontres entre les acteurs de l'événement et les habitants pour partager des expériences et s'enrichir mutuellement ;
2. Offrir une programmation culturelle et artistique pluridisciplinaire et à la croisée des pratiques ;
3. Refléter les valeurs, spécificités et ressources de Sinnamary grâce à la participation active des divers acteurs et partenaires de la Commune.

2. Un thème mais une diversité des valeurs et des activités

Le thème fil rouge de la fête est : « **Villes d'ici et villes d'ailleurs** ». Il devra se décliner à travers une pluralité d'activités autour de :

- **Animations et activités en direction de tout public** : familles, enfants, jeunes & adolescents, sportifs, seniors, touristes....
- **Pluralité dans les valeurs et les thématiques en présence sur la Commune:**
 - Un espace de vie au calme réputé et au paysage verdoyant : la nature et ses atouts, une ville « fleurie », un système éducatif performant, des activités de centres de loisirs, des terrains de sports bien aménagés, les activités de bien-être, ...
 - Une volonté de lutter contre la vie chère, l'insécurité, contre la pollution de l'environnement,...
 - La vertu des habitants, les solidarités, la citoyenneté, l'éco-citoyenneté et l'écologie, les droits des femmes, la pratique des arts, favoriser le maintien des traditions,...
 - Des potentiels d'investissement et la volonté de création d'emplois, de développer les moyens et les outils de transport, la mobilité et le cyclable,...
 - Des échanges et des liens tissés : les Villes de Sinnamary et du François (Martinique) sont jumelées depuis le 1^{er} juin 2022. Le François compte 17524 habitants, selon les chiffres de l'INSEE (2016). Outre l'activité commerciale et industrielle de la commune, la pêche et l'agriculture occupent une place importante dans l'économie du François, à l'instar de Sinnamary.... pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'article sur [Jumelage – Ville de Sinnamary \(ville-sinnamary.fr\)](http://Jumelage – Ville de Sinnamary (ville-sinnamary.fr))
- **Pluralité des activités** : stands associatifs, stands institutionnels, animations-jeux-démonstration, espace scénique et programmation artistique, animations-jeux sportifs, élection d'ambassadeurs de la beauté, création d'évènements, etc.

3. Destinataires de l'appel à projets

Cet appel à projets s'adresse aux structures ou porteurs de projets suivants :

- Artistes ou collectifs d'artistes, professionnels ou amateurs,
- Associations,
- Professionnels du champ artistique ou culturel,
- Collectifs d'habitants,
- Services municipaux,
- Comités d'entreprises souhaitant proposer des actions en direction de la population ou des habitants,
- Structures du champ social,
- Établissements d'enseignement de tous niveaux et centre de formations,
- Acteurs économiques...

Les projets seront étudiés dans la mesure où ils s'engagent à (conditions non cumulatives):

- Proposer une action élaborée en réponse à l'appel à projets,
- Collaborer avec d'autres partenaires (projet participatif, collaboratif...),
- Conduire un projet impliquant la participation de publics sinnamariens,
- Proposer une action qui se déroulera sur le territoire de Sinnamary,
- Proposer une action à destination du jeune public,
- Proposer une action respectueuse de l'environnement,
- Proposer une action novatrice,
- Proposer une action adaptée ou à destination du public en situation de handicap,
- Proposer une action de promotion de la mixité,
- Réaliser la promotion de l'évènement sur les canaux de communication du porteur de projet,
- S'inscrire dans le cadre des jumelages/partenariats officiels de la Ville.

4. Les modalités de participation

Deux options se présentent à vous :

1. Vous souhaitez proposer un projet qui nourrira la programmation de « **Fête communale de Sinnamary 2023** » :
 - a. remplissez et renvoyez la fiche de participation.
2. Vous souhaitez juste occuper un stand/barraque : il vous suffit de prendre l'attache du service « Pole Centre technique municipal » au Tél. : 0594 34 69 85 / 0694 38 43 54 ; Mail : merianne.habran@ville-sinnamary.fr et remplir les conditions d'attribution.

A. FICHE DE PARTICIPATION « Fête communale de Sinnamary 2023 » : La participation de l'ensemble des candidats est soumise à la proposition obligatoire d'un projet sur un ou plusieurs jours, avec ou sans tenue de stand.

Les projets visés sont :

- Des propositions culturelles ou artistiques : spectacles, concerts, déambulations, expositions, ateliers d'initiation, etc.

- Des propositions d'animations : ateliers, activités manuelles ou de loisirs jeux, tombolas, quizz, démonstrations, etc.
- Des espaces d'information, de sensibilisation ou de promotion de votre activité avec des démonstrations et animations invitant les habitants à participer.
- Des propositions de décoration de l'espace public ou d'agrément des lieux accueillant les animations.
- Les projets à destination du public en situation de handicap seront particulièrement plébiscités.
- Des propositions faisant découvrir la beauté de la commune à des personnalités avec une promotion et une diffusion au grand public.

A noter :

L'ensemble des animations culturelles et sportives seront proposées gratuitement au public (aussi souvent que possible).

La Commune accueillera une soirée traditionnelle, le vendredi soir (à l'initiative de la CCDS), une foire artisanale et agricole, le samedi matin, et une étape du tour cycliste de Guyane, le lundi 21 août 2023.

Votre projet doit répondre aux conditions suivantes :

- Proposer des actions répondant aux objectifs et enjeux (voir points 1 & 2) ;
- Respecter l'environnement et aller vers l'objectif « événement éco-responsable » : réduction des déchets et consommables + tri sélectif + utilisation de vaisselle recyclable ou réutilisable + recours à des matériaux de recyclage ou décoration écologique (plastique et jetable à éviter !) ;
- Impulser et développer des partenariats entre tous les acteurs souhaitant s'investir dans l'animation de la fête, croiser les réflexions (quels que soient les compétences et les champs d'action), imaginer des actions communes pour enrichir leur contenu, renforcer leur ampleur et leur impact auprès de publics variés.

B. DEMANDE DE STAND

Si vous souhaitez uniquement tenir un stand ou une baraque, il n'est pas nécessaire de remplir la fiche de participation, il vous suffit de prendre l'attache de :

« Pole Centre technique municipal » au Tél. : 0594 34 69 85 / 0694 38 43 54 ; Mail : merianne.habran@ville-sinnamary.fr.

5. Les modalités et critères de sélection des projets

Il est attendu des candidats que leurs projets puissent :

- Faire l'objet d'un dossier complet,
- Faire l'objet d'un dépôt du dossier de candidature dans les délais (avant le 10 juillet 2023 à 12h00),
- Être techniquement réalisable(s) (l'étude de faisabilité technique est à la discrétion de la Commune),
- Être économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de prix et de valeur technique,

- S'inscrire dans le cadre du thème fil rouge de la fête : « **Villes d'ici et villes d'ailleurs** »,
- Contribuer à l'esprit convivial et festif de l'événement,
- Proposer une action de qualité, novatrice, avec un contenu original, pertinent au regard des objectifs exprimés (voir point 1, les enjeux),
- Favoriser la rencontre des publics ainsi que la mixité (intergénérationnelle, interculturelle, sociale, inter quartier...),
- Mobiliser un ou des publics identifiés : enfants, jeunes, adultes, seniors, familles, touristes...
- Permettre la participation des personnes en situation de handicap ou de grande exclusion,
- Valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression,
- Favoriser les pratiques artistiques et culturelles : les projets participatifs faisant l'objet d'un travail préparatoire mobilisant de façon régulière un groupe de publics en vue d'une restitution lors de l'événement seront particulièrement appréciés,
- Être conçus en résonance avec le territoire, en tenant compte de ses particularités,
- Favoriser des partenariats entre structures, réunir autour du projet des acteurs œuvrant dans des domaines différents,
- Veiller à la qualité esthétique de l'intervention : belle inscription dans le décor de la fête, soin apporté à la scénographie de l'action, soucis du décor, des costumes et accessoires, qualité d'une structure implantée dans l'espace public, etc...,
- Rendre l'événement éco-responsable. Le candidat pourra prendre comme référence les éléments adaptés au contexte de la Commune de Sinnamary et issus du contenu présent sur le lien suivant : <http://www.eco-evenement.org/fr/Organisation-conception-devenements-et-de-manifestations-40.html>.

Tous les projets seront étudiés et évalués selon les critères précités. Les participants dont le projet aura été retenu seront informés de l'acceptation de leur dossier ainsi que des modalités de soutien que la Ville pourra leur apporter durant le mois de juillet 2023.

Le projet retenu, son organisation, les engagements du porteur de projet, de ses partenaires éventuels et de la Ville feront l'objet d'un courrier actant les engagements de chacun.

6. Le soutien de la Ville aux projets

Ce soutien aux projets retenus peut revêtir différentes formes :

- Suivi du projet et de sa mise en œuvre ;
- Mise à disposition de matériel technique et logistique (**dans la limite de l'équipement existant et de sa disponibilité**) ;
- Mise en réseau avec d'autres acteurs participant à l'animation de la fête communale ;
- Soutien financier soumis à conditions :
 - Les actions habituellement gratuites et soumises dans le cadre de l'AAP ne peuvent bénéficier d'un soutien financier à moins qu'un changement notable et d'envergure n'y soit apporté.
 - **Le montant alloué aux projets retenus par la Ville ne pourra pas être égal au coût total de l'action et sera établi en fonction des moyens dont dispose la Ville au regard de la globalité des projets.**
 - Le soutien financier prendra soit la forme d'une subvention soit l'enregistrement d'une facture sur la plateforme Chorus et transmission aux direction générale et direction Sport et Culture d'un RIB et d'un numéro de Siret pour validation par la Direction Générale des Services.

Communication :

Outre cet accompagnement, la Ville offrira une visibilité aux initiatives retenues qui s'inscriront dans un programme sur lequel la Ville communiquera largement (sur son site internet / ses réseaux sociaux / sa newsletter, ses supports urbains de type borne numérique, etc.).

Synergies :

La participation à « **Fête communale de Sinnamary 2023** » permet aux porteurs de projets retenus d'élargir à la fois leurs relations avec les divers acteurs locaux de Sinnamary voir de la Guyane mais aussi de toucher de nouveaux publics. Les porteurs de projets dont les candidatures auront été retenues seront invités à une rencontre qui leur permettra de faire connaissance, de présenter leurs projets et d'échanger. Ce sera aussi l'occasion pour eux de trouver des partenaires, de croiser ou de mutualiser des projets.

7. Lieux prévisionnels des festivités disponibles

La « **Fête communale de Sinnamary 2023** » se tiendra principalement sur la place des fêtes.

8. Engagements des porteurs de projets sélectionnés

Chaque structure dont le(s) projet(s) aura(ont) été sélectionné(s) s'engage à :

- Mettre en œuvre le projet sélectionné tel qu'il est présenté dans la fiche synthétique, sauf si les évolutions proposées après la sélection du projet (contenu, forme, partenaires, lieu, etc.) ont été explicitement validées par la Ville,
- Respecter les consignes et conditions données via la feuille de route par la Ville,
- Tenir la Ville informée, dans les meilleurs délais, de tout arrêt du projet,
- Impliquer la direction Sport & Culture, en charge de la coordination de l'événement, aux principales étapes de préparation du projet et lui envoyer un calendrier ajusté des interventions afin de permettre un suivi optimal du projet,
- Remplir les conditions d'hygiène et de sécurité en vigueur par les textes (loi, réglementation...),
- Souscrire une assurance (RC, spécifique à l'activité...) couvrant la période de la fête communale 2023 et à fournir un justificatif à la Commune avant le début des activités/manifestations,
- Rendre public l'aide reçue par la mention de la Ville et de son logo sur tout document ou support de communication.

9. Bilan

Toute initiative retenue au titre de l'appel à projets fera l'objet d'un bilan mené par la structure porteuse du projet. Il lui sera demandé, à l'issue de l'événement, de renseigner un bilan (format libre) à retourner à la direction des affaires culturelles (avant le 30 septembre 2023) et de participer à une réunion afin de partager collectivement, avec la Ville et les acteurs de l'événement, un bilan qui permettra d'évaluer les réussites et les axes d'amélioration de l'événement en vue d'une édition future.